



Mondercange, le 18 avril 2018

Au Collège Echevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention lors de la séance du conseil communal du 20 avril 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Echevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil communal l'intervention suivante :

A l'approche de la belle saison, la question relative au déplacement des panneaux de basketball d'une cour à l'autre du bâtiment scolaire de Mondercange gagne d'actualité.

Lors de la présentation de l'accord de coalition, Monsieur le Bourgmestre a annoncé l'intention du Collège des Bourgmestre et Échevins de transférer les panneaux de basketball de la cour sud vers la cour intérieure, cela pour répondre à de nombreuses réclamations de la part des habitants de la rue Dirbett.

Notre savoir est que le groupe des réclamants semble composé de peu de personnes. De notre côté, nous notons plutôt une attitude favorable au fait que la cour soit utilisée par les enfants et jeunes adolescents pendant le beau temps, leurs activités n'étant ordinairement pas ressenties comme extrêmement bruyantes ou gênantes. L'avis prédomine qu'il est préférable que les jeunes s'amuse en groupe au grand air en faisant de l'exercice physique que de s'isoler à domicile devant les appareils de divertissement électroniques. Les mouvements et cris joyeux des enfants occupés au jeu, ne sont-ils pas partie indissociable de la vie en société ? Nul ne peut nier l'effet bénéfique sur le comportement social qu'engendrent les loisirs en commun. Leur valeur est d'autant plus importante qu'en général un déficit préoccupant de la sociabilité se fait de plus en plus remarquer chez nos jeunes.

Nous donnons à considérer que la cour incriminée bénéficie d'une exposition plein sud. Elle constitue en fait un terrain de jeux de bonnes dimensions permettant la pratique du basketball et du football. L'escalier qui s'y trouve fait fonction de gradins utilisés par les jeunes pour reprendre haleine et suivre les mouvements de leurs camarades. L'autre cour par contre, entourée de trois côtés par le bâtiment ne laisse pénétrer que peu de lumière.

Le transfert des panneaux de basket aurait pour conséquence qu'il y aurait dorénavant des jeux de balle dans les deux cours, cela évidemment aussi pendant les récréations lorsqu'elles sont peuplées de nombreux élèves. La mission de surveillance des enseignants, ne s'en trouvera-t-elle pas plus compliquée sachant qu'il y a assurément des enfants qui ne jouent pas au ballon et qui se défont de se trouver sur la trajectoire.

Nous rappelons que la problématique a été évoquée lors des réunions du groupe de travail mis en place naguère pour soumettre le règlement général de police à une cure de jouvence. Il y avait l'idée de prévoir une réduction de la limite d'âge des jeunes utilisant la cour comme aire de jeux. Les conseillers socialistes sont d'avis qu'il faut en premier lieu se décider pour cette mesure beaucoup moins drastique et en attendre l'effet au lieu de faire un excès de zèle et créer un fait accompli. N'est-il pas plus sage d'éviter des travaux coûteux dont le résultat est douteux alors que la possibilité de jouer au football resterait donnée dans la cour visée, et que, par conséquent l'accalmie souhaitée ne serait nullement garantie.

Au vu de ce qui précède, les conseillers socialistes demandent au Collège échevinal de leur donner les réponses aux questions suivantes :

- Est-t-il vrai que le Collège échevinal envisage de faire procéder prochainement au déplacement des panneaux de basket ? Si oui, quel en est le planning ?
- S'agit-il effectivement d'un nombre important d'habitants qui sont à l'origine des plaintes contre les dérangements ? Est-il possible d'en donner le chiffre approximatif ?
- Est-ce que le problème a été discuté avec le comité d'école ? Est-ce qu'une ligne de conduite a été arrêtée ?
- Est-ce que le Collège échevinal envisage de relancer les travaux de renouvellement du règlement général de police, ce qui pourrait offrir l'occasion de régler la problématique dans ce cadre ?
- Est-ce qu'en attendant, le Collège échevinal ne peut pas intervenir auprès de la police grand-ducale pour qu'elle ait l'œil sur la situation lors de ses patrouilles ? Il est rappelé que sur les lieux se trouve un panneau avisant les utilisateurs de la cour qu'il est interdit de perturber le voisinage par des bruits excessifs.
- Partant, est-ce que le Collège échevinal n'entend pas surseoir à ce stade au projet de déplacement des panneaux de basket ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste
Danielle BECKER-BAUER
Marc BIEVER
Marc FANCELLI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK